

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 07 OCTOBRE 2019 à 20H00

Présents : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Yvan, BAZZOLI Maryse, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Pouvoir : KARA Nathalie ayant donné pouvoir à BUTEZ Marie-Laure, MIETON Mickaël ayant donné pouvoir à BERNARD Daniel,

Secrétaire de séance : BUISSON Nicole

ORDRE DU JOUR

- 2019-059: Procès-verbal de mise à disposition suite au transfert de compétence G.E.M.A.P.I de la commune de Chatte à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (S.M.V.I.C).
- 2019-060: Convention de participation financière aux frais de scolarisation des élèves non résidents sur la commune de Saint-Marcellin pour deux enfants de Chatte accueillis en ULIS-école à Saint-Marcellin-année scolaire 2019-2020.
- 2019-061 : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire situé à Saint-Marcellin pour l'année 2019-2020.
- 2019-062 : Subvention de 300 euros à l'association Radio Sud Grésivaudan.
- 2019-063 : Travaux 2019 Budget communal-Emprunt (crédit relais) de 300 000 euros.
- 2019-064 : Décision modificative N°4- budget commune.
- 2019-065 : Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de gestion de l'Isère CDG 38.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**APPROUVER** le procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers (mise à disposition d'ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations nécessaires à l'exercice de la compétence, et transferts d'actifs, marchés, contrats, conventions, dette et emprunt) suite au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I), à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (S.M.V.I.C), depuis le 01 janvier 2018.
- d'**APPROUVER** les conventions suivantes :
 1. (2019-060) : la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles pour les ULIS-école, à signer avec la commune de Saint-Marcellin, fixant la participation de la commune de Chatte à 1 266 euros, pour l'année scolaire 2019-2020, pour deux élèves chattois.
 2. (2019-061) : la convention à signer avec la commune de Saint-Marcellin, fixant la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Saint-Marcellin, pour l'année 2019-2020, à 139.32 euros pour 258 élèves chattois.
- d'**ACCORDER** une subvention de 300 euros à l'association Radio Sud Grésivaudan compte tenu de sa participation à la diffusion et retransmission d'évènements locaux et notamment ceux de la commune de Chatte.

• de **CONTRACTER** un emprunt, type crédit relais, auprès du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïis pour les travaux d'investissement effectués au budget communal en 2019, afin de mandater et régler aux entreprises le solde des travaux effectués, notamment ceux de la construction d'un équipement à vocation socio-éducative et associative, et dans l'attente du versement par l'Etat du F.C.T.V.A en 2020, selon les conditions suivantes :

- **Montant : 300 000 €**
- **Durée de remboursement : 12 mois**
- **Taux d'intérêt : 0,67 %**
- **Périodicité de remboursement : semestrielle**
- **Frais de dossier : 300 euros**

• d'**APPROUVER** la décision modificative n°4 suivante au budget Commune :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D 020: Dépenses imprévues Investissement	290 000.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Investissement	290 000.00 €	
D 2313-18 : BATIMENTS DIVERS	10 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000.00 €	
R 1641 : emprunts en euros		300 000.00 €
TOTAL R 16 : emprunts et dettes assimilés		300 000.00 €
Total	300 000.00 €	300 000.00 €
Total Général	300 000.00 €	300 000.00 €

• d'**ADHERER** à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) pour les lots 1 : protection sociale complémentaire et 2 : prévoyance contre les accidents de la vie, en fixant la participation financière de la commune à 20 euros par agent et par mois, proratisés au temps de travail pour la complémentaire santé et 10 euros par agent et par mois, proratisés au temps de travail pour la prévoyance contre les accidents de la vie.

La séance est levée à 20 heures 30 minutes

Le Maire
André ROUX